

## comptes 2014 de la Ville de Lausanne prudente satisfaction

Les comptes 2014 se soldent par un excédent de 4.4 mios de francs contre un déficit prévu au budget de 36.4 mios. L'amélioration des comptes résulte notamment des mesures structurelles d'améliorations financières engagées depuis deux ans, de la maîtrise des charges courantes et d'un niveau de recettes élevé. Si les recettes fiscales régressent de près de 15 mios sur une année – 2013 étant un exercice exceptionnel à ce titre - elles dépassent toutefois les montants portés au budget. Ce résultat a permis la poursuite du développement des prestations prioritaires, notamment la sécurité et la petite enfance. Les investissements se montent à près de 110 mios financés en totalité sans recours à l'emprunt et avec une dette nette en diminution. La Municipalité est déterminée à poursuivre ses efforts de maîtrise des charges communales, notamment compte tenu des risques pouvant affecter les comptes des prochaines années. Cette politique doit permettre de répondre aux besoins prioritaires sans péjorer la situation financière de Lausanne.

Les comptes 2014 de la Ville de Lausanne bouclent sur un excédent de 4.4 mios de francs alors que le budget prévoyait un déficit de 36.4 mios, une fois pris en compte les crédits supplémentaires octroyés en cours d'année. Cette amélioration globale de près de 41 mios est réjouissante. Elle résulte de divers facteurs :

- Une maîtrise des charges de fonctionnement, notamment grâce aux instruments d'optimisation financière mis en place depuis le début de la législature (suivi des impacts financiers, adaptation des procédures, compensation des crédits supplémentaires, notamment). L'économie réalisée par rapport au budget s'élève à 27.7 mios (masse salariale : -6.5 mios, achats de biens et marchandises : - 21.2 mios une fois déduits les achats d'énergie des SiL de 20.5 mios).
- L'évolution favorable des taux d'intérêts qui se situent à un niveau historiquement bas (-4.8 mios).
- L'évolution favorable des impôts (20.8 mios).

Les recettes fiscales régressent légèrement entre les comptes 2013 et 2014 : -5.4 mios pour les personnes physiques et -8.5 mios pour les personnes morales. Cette évolution était attendue. Elle résulte pour l'essentiel de facteurs qui avaient été anticipés notamment la Loi sur les allocations familiales et le tassement au niveau du rattrapage dans le domaine de l'impôt source. Ils faisaient de 2013 une année exceptionnelle avec des revenus fiscaux inhabituellement élevés, notamment avec un taux de croissance 2012-2013 de l'ordre de 6%, contre 2.5% en moyenne. Malgré cela, les recettes fiscales 2014 se situent à 20.8 mios au-dessus des montants budgétés, avec 529.4 mios au total. Ce montant élevé est le signe de la situation conjoncturelle favorable que nous connaissons.

La maîtrise des charges de fonctionnement est une priorité pour la Municipalité. Aux mesures mises en œuvre afin de contenir les dépenses, s'ajoutent les améliorations structurelles des comptes communaux qui ont permis de dégager des moyens à hauteur de 34 mios en deux ans (19 mios en 2013 et 14.7 mios en 2014). Cet effort se poursuivra en 2015, année qui verra les objectifs initiaux être réalisés en quasi-totalité (98% des cibles identifiées à l'origine, soit 40 mios). Sans ces mesures, le résultat des comptes 2014 se serait soldé par un déficit de 30 mios.



Ces efforts ont permis à la Municipalité de continuer à mettre l'accent sur les priorités de la législature en engageant des moyens supplémentaires importants sans péjorer l'équilibre financier de la Ville. A ce titre, la politique de sécurité a pu bénéficier en 2014 de la création de 27 ETP (3 mios), survenant après un renforcement de 30 ETP en 2013 (3.3 mios). La petite enfance a vu la création de nouvelles places d'accueil pour 1.3 mios. Depuis 2013, 2.8 mios ont été consacrés à ce secteur avec l'ouverture de 461 nouvelles places en garderie. D'autres mesures ont été prises au titre des priorités communales, il s'agit notamment de la prise en charge des personnes vulnérables, du soutien à l'apprentissage, de l'élimination des micro-polluants dans les eaux usées ainsi que la politique du livre.

Le financement des ces projets se poursuivra également par l'intermédiaire du B2015 qui prévoit des montants supplémentaires de CHF 3.2 mios (notamment pour la création de 11 EPT supplémentaires affectés à des tâches de police et la création de 119 places supplémentaires en garderie).

Les dépenses nettes d'investissements se montent à 109.7 mios, retrouvant un niveau inférieur à la moyenne des dernières années, après une pointe à près de 140 mios en 2013. La marge d'autofinancement de 122.5 mios a permis de financer la totalité des investissements communaux sans recours à l'emprunt. Parmi les principales réalisations : les réseaux avec 57 mios, le chantier Chailly – boulevard de la Forêt pour 5.8 mios, l'aménagement de la Sallaz (3.2 mios), l'assainissement de bâtiments scolaires pour 7.4 mios ou encore des infrastructures sportives pour 5.2 mios. Les dépenses d'investissement de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire le B2015 prévoit des dépenses de 144 mios et la moyenne des dépenses d'investissement planifiées sur la période 2016 à 2018 s'élève à 190 mios par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Grace à la maîtrise de charges courantes, la dette nette de la Ville a ainsi pu diminuer de 13 mios de francs en 2014, s'établissant à 2.101 milliards. La dette brute est quant à elle restée stable (+4 mios à 2.588 milliards).

Cette situation est satisfaisante. Elle comporte toutefois des facteurs de risques. La Municipalité souligne ainsi la diminution du dividende EOS, dont la Ville est actionnaire, pour 17 mios et la réduction des marges des SiL, pour 17 mios également depuis le début de la législature. Parallèlement, la facture sociale a augmenté de 20 mios depuis 2011, pour des dépenses nécessaires mais que la Ville ne maîtrise aucunement, ce poste découlant de décisions cantonales. En contrepartie, les impôts ont quant à eux progressé de 51 mios. Les prochaines années demanderont aussi une vigilance accrue. En effet, outre les risques conjoncturels - par exemple liés au franc fort, les recettes des personnes morales sont appelées à diminuer du fait de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) engagée par la Confédération et le Canton (risque de 34 mios avant compensation). Par ailleurs, les marges bénéficiaires des SiL comme le rendement des participations pourraient également poursuivre leur décrue, alors que la Ville doit poursuivre une politique d'investissements dynamique du fait de son évolution démographique et de la réalisation de ses grands projets (Métamorphose). Il est donc nécessaire de prolonger les efforts entrepris pour assainir les finances communales tout en étant en mesure de répondre aux besoins prioritaires de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Daniel Brélaz, syndic de la Ville de Lausanne, 021 315 22 00**
- **Emmanuel Bourquin, chef du service financier, 021 315 42 10**

Lausanne, le 1<sup>er</sup> avril 2015

## Compte de fonctionnement par nature

	Budget 2014 + crédits sup- plémentaires	Comptes 2014	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
<b>3 CHARGES</b>	<b>1'900'466'900</b>	<b>1'851'045'005.32</b>	<b>-49'421'894.68</b>	<b>-2.60</b>
30 Charges de personnel	568'809'600	562'353'270.39	-6'456'329.61	-1.14
31 Biens, services et marchandises	547'107'500	505'399'914.86	-41'707'585.14	-7.62
32 Intérêts passifs	71'608'000	66'819'300.92	-4'788'699.08	-6.69
33 Amortissements	130'536'200	140'903'825.39	10'367'625.39	7.94
35 Dédommagements à des collectivités publiques	291'412'700	294'878'173.11	3'465'473.11	1.19
36 Subventions accordées	91'787'400	89'937'516.04	-1'849'883.96	-2.02
38 Attributions aux réserves	11'531'800	20'149'593.94	8'617'793.94	74.73
39 Imputations internes	187'673'700	170'603'410.67	-17'070'289.33	-9.10
<b>4 REVENUS</b>	<b>1'864'113'400</b>	<b>1'855'491'687.84</b>	<b>-8'621'712.16</b>	<b>-0.46</b>
40 Impôts	508'535'000	529'369'909.14	20'834'909.14	4.10
41 Patentes, concessions	6'423'500	3'226'538.45	-3'196'961.55	-49.77
42 Revenus des biens	99'360'800	115'255'600.01	15'894'800.01	16.00
43 Taxes, ventes et prestations facturées	765'794'500	731'371'300.68	-34'423'199.32	-4.50
44 Part à des recettes sans affectation	6'000'000	7'772'322.05	1'772'322.05	29.54
45 Dédommagements de collectivités publiques	265'822'900	271'305'622.44	5'482'722.44	2.06
46 Subventions acquises	2'418'400	3'437'993.67	1'019'593.67	42.16
48 Prélèvements sur les réserves	22'084'600	23'148'990.73	1'064'390.73	4.82
49 Imputations internes	187'673'700	170'603'410.67	-17'070'289.33	-9.10
<b>RESULTAT</b>				
<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>	<b>-36'353'500</b>	<b>4'446'682.52</b>	<b>40'800'182.52</b>	

## Compte administratif

COMPTES 2013		BUDGET 2014 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2014		ECARTS
Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.
<b><u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u></b>						
				CHARGES	REVENUS	
1'913'901'621.89	1'900'466'900	Total des charges		1'851'045'005.32		-49'421'894.68
1'917'557'847.57	1'864'113'400	Total des revenus			1'855'491'687.84	-8'621'712.16
<u>3'656'225.68</u>	<u>-36'353'500</u>	<b>Excédent de revenus (+) ou de charges (-)</b>		<b>4'446'682.52</b>		40'800'182.52
<b><u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u></b>						
				DEPENSES	RECETTES	
174'421'391.63	159'669'600	Total des dépenses		125'552'863.51		-34'116'736.49
17'631'490.96	26'729'000	Total des recettes			15'876'822.93	-10'852'177.07
<u>156'789'900.67</u>	<u>132'940'600</u>	<b>Investissements nets</b>			<b>109'676'040.58</b>	-23'264'559.42
<b><u>FINANCEMENT</u></b>						
-156'789'900.67	-132'940'600	Investissements nets		109'676'040.58		-23'264'559.42
139'069'851.49	116'612'700	* Amortissements			121'011'120.52	4'398'420.52
49'309'264.78	-10'552'800	* Mouvement sur les provisions, fonds de réserve et de péréquation		2'999'396.79		7'553'403.21
<u>3'656'225.68</u>	<u>-36'353'500</u>	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement			4'446'682.52	40'800'182.52
<u>35'245'441.28</u>	<u>-63'234'200</u>	<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement</b>		<b>12'782'365.67</b>		76'016'565.67
192'035'341.95	69'706'400	* <b>Autofinancement du compte de fonctionnement</b>			<b>122'458'406.25</b>	52'752'006.25